

**CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DES
BOUCHES DU RHONE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice de clos le 31 décembre 2025
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
(C.A.U.E) DES BOUCHES DU RHONE
18 Rue Neuve Sainte Catherine
13007 Marseille
Ce rapport contient 28 pages

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DES BOUCHES DU RHONE

18 Rue Neuve Sainte Catherine, 13007 MARSEILLE
Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DES BOUCHES DU RHONE. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5- Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations et selon notre jugement professionnel, nous n'avons aucune appréciation à formuler sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membre du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 4 juin 2026

Expertea Audit



Société de Commissariat aux Comptes
100, Boulevard Jean Lebro - 13016 Marseille
tél. : +33.(0)4.95.06.99.77 / Fax : +33.(0)4.95.06.99.71
Siret : 304 575 931 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Patrick Estienne
Associé

CAUE 13

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	3 597	3 597	
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes			
		TOTAL	3 597	3 597	
		Terrains			
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	420 171	394 923	25 248
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			41 082
	Immobilisations financières ⁽²⁾	TOTAL	420 171	394 923	25 248
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	Participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Autres titres immobilisés			
	Divers	Prêts			
		Autres immobilisations financières	18 140		18 325
		TOTAL	18 140	18 140	18 325
	Total (II)		441 910	398 521	59 408
	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	760		20
		Créances reçues par legs ou donations		760	
		Autres créances	1 211 059	1 211 059	2 201 897
	Divers	Charges constatées d'avance	29 326	29 326	20 906
		TOTAL	1 241 146	1 241 146	2 222 824
		Instruments financiers à terme et jetons détenus			
	Divers	Disponibilités	2 622 012		2 570 194
		TOTAL (III)	3 863 159	3 863 159	4 793 019
		Frais d'émission des emprunts (IV)			
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		4 305 069	398 521	3 906 548	4 852 427
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	2 855 735	2 855 735
	Report à nouveau	1 106 081	1 275 741
	Excédent ou déficit de l'exercice	-706 943	-169 659
	Situation nette (sous-total)	3 254 874	3 961 817
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		3 254 874	3 961 817
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques	100 362	156 825
	Provisions pour charges	89 430	130 409
	Total (III)	189 793	287 234
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 628	345 167
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	200 544	257 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	-293	899
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		461 880	603 375
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 906 548	4 852 427
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

CAUE 13

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	278 551	347 753
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service dont parrainages	44 347	383
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 113 692	1 760 518
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	97 441	13 956
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Charges d'exploitation	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5 595	14
	Total des produits d'exploitation (I)	1 539 627	2 122 625
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 060 244	1 143 471
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	76 210	74 005
	Salaires	746 478	777 313
	Cotisations sociales	370 068	349 342
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 636	20 754
Produits financiers	Dotations aux provisions		5 911
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 353	-6 116
	Total des charges d'exploitation (II)	2 270 992	2 364 682
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-731 365	-242 056
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	32 135	32 443
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Charges financières	Total des produits financiers (III)	32 135	32 443
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	32 135	32 443
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-699 230	-209 612

CAUE 13

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		58 987
Charges exceptionnelles (VI) Total		11 248
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		47 739
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 713	7 786
Total des produits (I + III + V)	1 571 762	2 214 057
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 278 705	2 383 716
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-706 943	-169 659
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2025

CAUE 13

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
6	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
6.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	11
6.2	Précisions concernant certaines composantes des postes de créances et dettes	12
6.2.1	Autres créances	12
6.2.2	Fournisseurs – Factures non parvenues	12
6.3	Disponibilités	12
6.4	Fonds propres	13
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	13
6.4.2	Provisions pour risques et charges	13
6.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	14
7	Compte de résultat	16
7.1	<i>Produits du compte de résultat</i>	16
7.1.1	Cotisations	16
7.1.2	Produits de tiers financeurs	16
7.2	<i>Charges du compte de résultat</i>	16
7.3	<i>Contributions et charges des contributions, volontaires en nature</i>	16
7.4	<i>Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)</i>	17
8	Informations relatives à l'effectif	18

9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	19
9.1	<i>Engagements pris en matière de locations longue durée</i>	19

1 Objet social

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

Le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

3 Description des moyens mis en œuvre

Pour remplir ses missions, l'association met en œuvre les moyens qu'elle estime adaptés à la situation locale, notamment consultations, conférences, publications et documents audio-visuels, stages de formation et de perfectionnement.

Elle peut établir avec tout organismes compétents, et notamment les organismes d'études créés par l'Etat et les collectivités locales, les modalités de coopérations à ses missions.

Elle peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturales fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Ressources financières

La principale ressource de l'association est constituée par la taxe d'aménagement instituée sur les permis de construire. Le cycle d'encaissement de la taxe, via les services des perceptions du Trésor, puis le Conseil Général, se faisait depuis l'exercice 1996 et jusqu'à l'exercice 2009 par système d'acomptes mensuels égaux au 1/9ème de la taxe brute encaissée de l'exercice N-1. Une régularisation au début de l'exercice suivant était faite en fonction de la taxe nette définitive.

Cette pratique a fait l'objet d'une modification en 2010, la délibération N°32 du Conseil Général des Bouches du Rhône en date du 20 octobre 2010 ayant conduit au versement, au titre de l'exercice 2010, d'une somme de 1.800.000 €. Cette pratique a été reconduite les années suivantes.

Le Conseil Départemental a alloué au CAUE 13 un montant de 1 070 692 € au cours de l'exercice 2025.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- *Au titre de la Taxe d'Aménagement, le montant notifié par le Département en 2025 s'élève à 1 070 692 € soit une baisse de 36% par rapport à l'exercice 2024.*

Au cours de l'exercice le Conseil Départemental a procédé au règlement ci-dessous :

- *1 023 865€ correspondant à des créances relatives à la taxe d'aménagement des exercices antérieurs,*
- *967 742€ correspondant à la créance relative à la taxe d'aménagement de l'exercice 2025*

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Néant

5 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Le nouveau règlement ANC 2022-06 a été appliqué à compter du 1er janvier 2025. Les principaux objectifs du règlement ANC 2022-06 sont de moderniser et simplifier les états financiers, actualiser la nomenclature des comptes et faciliter la digitalisation.

En pratique, les principales dispositions et incidences sont les suivantes :

- *Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, pour correspondre uniquement à des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.*
- *La suppression des transferts de charges avec un traitement comptable alternatif au cas par cas.*
- *La modernisation du plan de compte pour répondre notamment à l'objectif de digitalisation des états financiers. De nombreux comptes (obsolètes ou de granularité trop fine) ont été supprimés.*

La modification du modèle des états financiers avec conservation et mise à jour des deux modèles de bilan et de compte de résultat (modification à la marge du libellé de certains agrégats). Les principaux impacts du nouveau règlement sur la période comparative sont les suivants : les charges constatées d'avance figurent désormais dans la rubrique "Créances" au bilan.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	3 598	-	-	-	3 598
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	8 134	-	-	-	8 134
	Install. générales, ag. Am. divers	142 928	-	-	-	142 928
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	268 306	803	-	-	269 109
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	419 369	803	-	-	420 172
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	18 326		185	-	18 141
	Total IV	18 326	18 141	-	-	18 141
Total général		441 293	18 944	-	-	441 910

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	3 598	-	-	3 598
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	8 134	-	-	8 134
	Install. générales, ag. Am. divers	122 813	5 667	-	128 480
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	247 339	10 970	-	258 309
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	378 287	16 637	-	394 924
Total général		381 884	16 637	-	398 521

6.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	3 598	-	-	-	-	3 598
Corporelles	378 287	16 637	-	-	-	394 924
TOTAL	381 884	16 637	-	-	-	398 521

6.2 Précisions concernant certaines composantes des postes de créances et dettes

6.2.1 Autres créances

Ce poste présente notamment le reliquat des versements de taxes en attente de la part du Conseil départemental 13, à savoir :

- Au titre des exercices antérieurs à 2022 la somme de 1 054 973 €,
- Au titre de l'exercice 2025 la somme de 102 950 €.

Le solde total à recevoir s'élève donc, sur la base des montants de taxe notifiés au CAUE 13 et dûment enregistrés au compte de résultat (après déduction des sommes remboursées) à 1 157 923 €

6.2.2 Fournisseurs – Factures non parvenues

Les factures à recevoir représentent un montant total de 67 520 € et correspondent principalement aux honoraires et frais de déplacement des architectes conseils du CAUE 13.

6.3 Disponibilités

Elles sont intégralement constituées de soldes de comptes bancaires courants et de comptes sur livrets et s'élèvent à 2 622 012 € au 31/12/2025.

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION CONSUMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 855 735				2 855 735
Report à nouveau (1)	1 275 740	-169 659			1 106 081
Excédent ou déficit de l'exercice	-169 659	169 659	-706 943		-706 943
Situation nette (sous-total)	3 961 816	0	-706 943		3 254 873
Fonds dédiés Taxe additionnelle					
Fonds dédiés Taxe additionnelle - Changement de méthode					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 961 816	0	-706 943	0	3 254 873

6.4.2 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (PIDR)	105 564		16 134	89 430
Autres provisions pour risques	156 825		56 462	100 362
Autres provisions pour charges	24 845		24 845	0
TOTAL	340 311		97 441	189 792

Elles sont destinées à faire face aux risques et charges suivants :

– **PIDR :**

Provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés (89 430 €).

– **Provisions pour risques :**

Provision pour remboursements éventuels de taxe dans les cas d'annulation des permis de construire (96 362 €). La meilleure estimation de ce risque provisionné correspond à 9% du montant de la taxe notifiée au titre de l'exercice compte tenu des délais de notifications connus à ce jour.

Provisions pour risques prud'homaux (4 000 €).

6.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	760	760	
	Autres	1 213 317	1 213 317	
Charges constatées d'avance		29 327	29 327	
TOTAL		1 232 218	1 232 218	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		261 629	261 629		
Dettes fiscales et sociales		200 545	200 545		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		1 964	1 964		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		464 138	464 138		

7 Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

Les cotisations correspondent aux adhésions des communes et collectivités adhérentes.

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur. Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.1.2.2 Tableau des concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocation familiales	Autres
Taxe Aménagement 2025			1 070 692 €		

7.2 Charges du compte de résultat

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Elles sont présentées, s'il en existe, en pied de compte de résultat.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Elle est valorisée au coût réel (comme par exemple la valeur locative en cas de mises à disposition de locaux).

Notre entité n'a pas bénéficié de contribution volontaire en nature estimée significative au titre de l'exercice 2025.

7.4 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant global (rémunérations du directeur et du directeur adjoint) est de 209 083 € bruts hors charges sociales patronales.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise et Techniciens	-
Employés	1
Ouvriers	-
Total	13

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements pris en matière de locations longue durée

En €	Immat	Redevances de l'exercice		Redevances restant à payer		Total à payer
		Exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	
Kinto	GK-537-SW	2 948,22	9 648,72	0,00	0,00	0,00
Kinto	GZ-457-FK	3 874,78	4 520,60	3 874,78	16 054,62	19 929,40
Leasys	GS-761-DJ	7 051,00	12 994,38	2 854,62	0,00	2 854,62
Leasys	GS-001-DK	3 651,00	8 132,06	3 651,00	166,00	3 817,00
Leasys	GS-869-DJ	3 651,00	8 132,06	3 651,00	166,00	3 817,00
TOTAL		21 176,00	43 427,82	14 031,40	16 386,62	30 418,02